

HONORAIRES AGENCE au 1^{er} Janvier 2024

8.5% TVA applicable dans les DOM

TRANSACTION

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

PRIX DE VENTE DE.....0 à 50 000 €	FORFAIT 5 000 € TTC
PRIX DE VENTE DE50 001 à 100 000 €.....	FORFAIT 10 000 € TTC
PRIX DE VENTE DE.....100 001 à 200 000 €.....	9% TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE.....200 001 à 300 000 €.....	8 % TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE.....300 001 à 400 000 €.....	7 % TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE.....400 001 à 500 000 €.....	6% TTC DU PRIX DE VENTE
PRIX DE VENTE DE500 001 € et plus.....	5% TTC DU PRIX DE VENTE

TRANSACTIONS SUR TERRAINS

10 % TTC DU PRIX DE VENTE

Honoraires TTC à la charge du Vendeur

*« En cas de délégation de mandat,
les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial »*

Expertise immobilière Villa, Appartement, Terrain	600 € TTC
Immeuble	1 000 à 1500 € TTC
Avis de valeur	250 € TTC

LOCATION ET DE GESTION

HONORAIRES DE GESTION

Sans assurance 8.5% H.T de toutes sommes encaissées

ASSURANCES LOYERS IMPAYES

3%TTC des sommes encaissées (voir conditions générales assureur)

TRANSACTIONS SUR LOCATIONS

1/HONORAIRES DE LOCATION (Avec mise en place du locataire):

ALTERNATIVES IMMOBILIERES, Capital social : 40 000 euros, ZI de Californie 3 Lotissement La Trompeuse 97232 LE LAMENTIN, 05 96 76 32 07, Représentant légal : M TEBOUL Olivier, Numéro RCS : 529555914, Tribunal de commerce d'immatriculation du RCS : Fort de France, Numéro de carte professionnelle : CPI 9721 2018 000 026 963, Montant de la garantie financière : T 120 000€ G 1 120 000€ , Nom de l'établissement émetteur de la garantie financière : GALIAN

Honoraires en vigueur au 1^{er} Janvier 2024 révisables annuellement dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Locations vides ou meublées:

Le décret N° 2014-890 du 1^{er} Août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables au locataire est paru du JO du 6 Août 2014,

Honoraires d'entremise et de négociation à la charge du bailleur :

- 1 mois de loyer charges comprises

Honoraires pour les prestations de visite, constitution de dossier et de rédaction du bail imputables au locataire :

- 8€ TTC au m² de la surface habitable du logement loué ***

Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée imputable au locataire :

- 3€ TTC au m² de la surface habitable du logement loué ***

*** honoraires à la charge du locataire ne pouvant excéder 1 mois de loyer charges comprises

2/HONORAIRES DE RÉDACTION DE BAIL (sans mise en place de locataire):

Bail d'habitation : Logement vide ou logement meublé

- 500€ HT à partager entre le Bailleur et le Locataire

3/HONORAIRES ÉTAT DES LIEUX (sans mise en place de locataire):

Honoraires d'état des lieux d'entrée : partagés par moitié entre le Bailleur et le Locataire : 6€ TTC/m² de surface habitable

Honoraires d'état des lieux de sortie : à la charge du Bailleur : 6€ TTC/m² de surface habitable

PRESTATIONS PARTICULIÈRES ET SUPPLEMENTAIRES

- Frais administratifs 3€/mois TTC
- Relations avec le Syndic, règlement des charges par trimestre8€ TTC
- Pour le suivi des contentieux impayés (Dossier non assurés en GLI, ouverture dossier contentieux, suivi contentieux, huissier, assurance...) 150€ TTC
- Pour le suivi des assurances PNO, DO, MRH (Déclaration sinistre, RDV expertise, suivi du dossier d'expertise, étude des devis de remise en état, suivi des travaux, suivi du règlement travaux...)60€/heure TTC

ALTERNATIVES IMMOBILIERES, Capital social : 40 000 euros, ZI de Californie 3 Lotissement La Trompeuse 97232 LE LAMENTIN, 05 96 76 32 07, Représentant légal : M TEBOUL Olivier, Numéro RCS : 529555914, Tribunal de commerce d'immatriculation du RCS : Fort de France, Numéro de carte professionnelle : CPI 9721 2018 000 026 963, Montant de la garantie financière : T 120 000€ G 1 120 000€ , Nom de l'établissement émetteur de la garantie financière : GALIAN

Honoraires en vigueur au 1^{er} Janvier 2024 révisibles annuellement dans le cadre de la réglementation en vigueur.

- Pour les travaux commandés supérieurs à 1 000€ (sans maîtrise d'œuvre) par l'agence et réalisés pour le compte du propriétaire (choix des entreprises, études des devis, relations avec le propriétaire, commande des travaux, suivi des travaux, suivi du règlement des artisans)**10% TTC du montant des travaux TTC**
- Aide à la déclaration fiscale **30€ TTC**

Ces frais et honoraires peuvent être réévalués sous conditions prévues dans le mandat de gestion.